

Les Articles de Bricolage et de Jardin non-thermiques

Les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) représentent 100 000 tonnes de tréteaux, de tournevis, de tuyaux d'arrosage et autres objets qui sont jetés. Des objets qui pourraient parfaitement vivre une seconde vie, si on leur en laissait la chance.

Pour les ABJ non thermiques, c'est Ecomaison, éco-organisme agréé par l'État, qui a pour mission de mettre en place des solutions de collecte simples et au plus proches des utilisateurs, afin de récupérer ces objets usagés et d'en maximiser le réemploi et le recyclage.

Quels sont articles concernés ?

Image

exemple d'articles de bricolage et de jardin non thermiques - ecomaison

Tout matériel de bricolage, outillage à main (pince, tournevis, scie...), produits destinés à l'entretien et à l'aménagement du jardin (truelle, pelles, arrosoirs, tuyaux d'arrosage, brouettes...) sont concernés. Qu'ils soient en bons ou mauvais état et quelle que soit leur composition (en bois, en plastique ou en tout autre matériau), il faut dès à présent avoir le réflexe du don et tri.

rgba(255,255,255,1)

Quel geste de tri adopté ?

Si vous souhaitez vous débarrasser d'un ABJ non thermique, vous pouvez :

- le revendre ou le donner à une ressourcerie/recyclerie,
- ou encore le déposer dans un point de collecte comme les magasins de bricolage ou jardinage
- le déposer en déchèterie dans la zone de réemploi ou le contenant dédié à ce déchet

rgba(255,255,255,1)

Où les déposer ?



[Les déchèteries](#)

Leur donner une seconde vie



[La Ressourcerie](#)

Eco-organisme partenaire

[Image](#)
[logo ecomaison](#)

rgba(255,255,255,1)